

DURÉE

4 jours (soit 32 heures)
8h / jour

PRIX

1 909,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Diagnostiqueurs immobiliers,
maîtres d'œuvre, architectes,
ingénieurs et techniciens de
bureaux d'études, experts,
contrôleurs techniques

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue
française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés
de synthèse, d'échanges
et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats,
juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des
connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ Connaître la réglementation en vigueur et son champ d'application.
- ✓ Acquérir une méthodologie d'analyse des exigences d'accessibilité en phases programme et conception pour les opérations en neuf ou réhabilitation.
- ✓ Réaliser un diagnostic « accessibilité » pour les projets d'aménagement ou de « mise aux normes » des bâtiments existants.
- ✓ Décider des choix et concevoir les solutions techniques : mesures et dispositions constructives.
- ✓ Contrôler l'atteinte des objectifs réglementaires lors de la réception des travaux.

PROGRAMME

- ✓ Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du handicap
- ✓ Intégrer la réglementation et les évolutions normatives récentes
- ✓ Appréhender les enjeux de l'accessibilité pour les établissements recevant du public
- ✓ Comment établir un diagnostic d'accessibilité
- ✓ Quelles sont les procédures à suivre pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public
- ✓ Cas pratique : procéder à des analyses sur plans en vue de détecter d'éventuels obstacles avant le lancement des travaux
- ✓ Mise en accessibilité du patrimoine : comment élaborer un AdAP (Agenda d'Accessibilité

VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.